

Un geste "gratuit" pour le commerce local

Chaque année, les autorités communales récompensent des employés communaux, des artistes, des sportives et sportifs méritant(e)s, etc. Les lauréat(e)s reçoivent tantôt un bouquet de fleurs, tantôt un bon ou un panier garni ou encore une somme d'argent.

Dans un souci de soutenir et d'associer de manière équitable tous les commerçants delémontains, nous souhaiterions que Delémont adopte un nouveau système de "rétribution" sous forme de "bons standards".

En effet, si une volonté politique est manifeste, les commerces de la place delémontaine en général et l'union des commerçants en particulier par son président se déclarent prêts à proposer à la Commune des bons cadeaux à faire valoir dans tous les commerces locaux y compris ceux qui ne sont pas (encore) membres de l'union des commerçants.

A titre informatif, la ville de Bienne a mis en place un système similaire de récompenses.

Par conséquent, nous demandons au Conseil communal de prendre contact avec l'UCD et d'étudier la possibilité d'utiliser à long terme un système de bons à faire valoir auprès des commerçants delémontains.

Delémont, le 30 mai 2005

Groupe CS+POP

M. A. C. 

Luc Schindelholz



 




